

Les devoirs nés du mariage

Par **regisb**, le **19/10/2004** à **14:35**

Fidélité, secours, assistance, cohabitation?

Voici les 4 principaux devoirs nés du mariage.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui?

Pourriez-vous m'indiquer les principales problématiques relatives à ces notions ?

- l'une d'elles est certainement l'égalité h/f dans le couple.

Merci d'éclairer ma lanterne

Par **Adeline**, le **25/10/2004** à **18:06**

Cette égalité a été recherchée par le législateur et celle-ci a été complètement obtenue de part la réforme des régimes matrimoniaux de 1985. Sachez qu'avant la réforme de 1965 laquelle a entamé l'évolution vers l'égalité, la femme était considérée comme placée sous la tutelle de son mari donc elle ne pouvait même pas disposer de ses biens personnels et biens sûr encore moins des biens communs. Elle n'avait le droit de travailler que si son époux y consentait, et dans ce cas il pouvait encore s'opposer à la profession en question (je rappelle qu'elle ne pouvait pas disposer de ses biens personnels y compris ses gains et salaires). Elle était tenue de vivre avec son mari et de le suivre sauf cas particuliers avec autorisation de justice et son époux était, selon le texte, tenu de la recevoir chez lui. En outre, la loi interdit d'insérer certaines clauses dans les contrats de mariage visant à revenir à la situation d'antant. Ainsi, cette égalité existe dans les textes et elle est protégée mais en pratique évidemment la situation peut être toute autre.

Par **regisb**, le **30/10/2004** à **12:12**

Merci pour cette réponse très intéressante.

Je crois qu'il y a au moins deux grands axes à développer sur la question :

celui de l'égalité, comme tu l'as fait.

il y a aussi une évolution contradictoire dans les devoirs nés du mariage :

- ainsi le devoir de fidélité est tombé en quasi désuétude
- le devoir de cohabitation de même
- le devoir de secours et d'assistance, tend plutôt à survivre au delà du lien conjugal : malgré le divorce du doit assurer (ou bénéficier) un certain niveau de vie à ton conjoint, équivalent au tien : prestations compensatoires...

Qu'en penses-tu?